

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	se reporter au tableau

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice PELLETIER à Mme Magali BLANLUET, M. Philippe BAUMY à M. Gérard HUET, Mme Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. Hervé LHOMME,

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

5 février 2026

Date d'affichage

5 février 2026

A été nommé secrétaire : M. Jean-Philippe LECOINTE

Objet de la délibération

**7 Finances Locales
7-5 Subventions
7-5-3 Subventions aux
associations**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail de la Commission « Vie associative, communication, fêtes et cérémonies » du 29 janvier 2026,

Entendu l'exposé de Madame Christelle TESSIER, Conseillère municipale déléguée aux associations,

**2026-010 Subventions aux
associations 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

- **FIXE** comme suit les subventions attribuées aux associations :

et publication ou notification
16/02/2026

Le secrétaire de séance
Jean-Philippe LECOINTE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA



Associations	Fonctionnement	Exceptionnelle	Dotation	Pour	Contre	Abstention	Elus ne prenant pas part au vote
AFLC	0,00 €						
AJFR	0,00 €		3 993 €				
AMICALE POMPIERS	600,00 €			16	0	0	Marilène BOUCLET + Hervé LHOMME
APEM	700,00 €	1500,00 €		18			
ASS Patrimoine Pompier	500,00 €	1 000,00 €		18			
ASEP	1 100,00 €			18			
A.S Respirer	500,00 €			17			Marie COSTA
ATOUT VOIX	1 200,00 €			16			Frédéric MURA + Aurore YANG
BALLE A GRAIN	500,00 €			17			Christelle TESSIER
Black Magic	0,00 €						
Boris et Bredas	0,00 €						
Ca danse a Fay	500,00 €	150,00 €		18			
Union des combattants Donnery	600,00 €	368,00 €		18			
CiFAL	0,00 €						
Club des Aînés	470,00 €			18			
Commune Libre	0,00 €						
Expression des loges	600,00 €			18			
ESLF	1 500,00 €	1 500,00 €		16			Christelle TESSIER + Vanessa CHABOURINE
Fay en Transition	650,00 €	375,00 €		16			Bruno GODET + Solène MENNECIER
Fay Jazz	0,00 €						
Fay Oxygène	400,00 €			16			Solène MENNECIER + Marie COSTA
Fay scrabble	0,00 €						
Fay'storique	500,00 €	713,00 €		17			Solène MENNECIER
Formes	0,00 €						
La perche Faycienne	0,00 €						
Le théâtre des loges	400,00 €			18			
Les cheveux d'or	350,00 €			16			Magali BLANLUET + Bruno GODET
L'île enchantée des Bambins							
Les Macafé's	250,00 €	250,00 €		18			
Mental Arts Magie	0,00 €						

Métissages	300,00 €						18	
Tout court	300,00 €						18	
US Basket	1 800,00 €						18	
US Billard	0,00 €							
US Gym Volontaire	0,00 €							
US Modern Jazz	1 000,00 €						16	Marianne HUREL + Solène MENNECIER
US Pétanque	600,00 €	585,00 €					18	
US Tennis	1 000,00 €						18	
USC FAY Union Sportive	0,00 €							
Vivre les échecs	500,00 €						18	
TOTAL	16 820,00 €	6 441,00 €	3 993 €					
Loiret Nature Environnement	200,00 €							
Collège	3 300,00 €							
Coopérative école élémentaire	2 971, 00 €							
Coopérative école maternelle	1 716,00 €							
TOTAL GENERAL	35 441,00 €							